

En Rhône-Alpes, une politique de soutien dynamique a été mise en place par le conseil régional. Les aides attribuées dépendent du type de maîtres d'ouvrage, comme le montre le tableau ci-après :

	Montant de l'aide	Plafond	Condition d'attribution
Particuliers	Bonification à la production de 0,4 €/kWh, calculée sur la base de 1 000 kWh/kWc/an produit pendant 6 ans, soit 2,4 €/Wc au total	4 800 €	Normes EN 61215 ou EN 61646 + justification du contrat de raccordement au réseau dans un délai de 3 ans
Autres maîtres d'ouvrage	25% maximum du montant HT des dépenses	150 000 €	Présentation d'une étude présentant des efforts substantiels en MDE

Les aides de la région Rhône-Alpes doivent impérativement être demandées avant travaux. Elles sont versées après travaux sur présentation de la facture acquittée.

Certaines collectivités locales ont aussi une politique incitative pour les projets